samedi dernier, et le concours des plus heureuses circonstances, ont sauvé la chose publique. Le ministre de Lessart a été mis en état d'accusation. Nous étions dans les tribunes avec quelques jeunes jacobins, observant tous les mouvements de l'Assemblée, lorsque nous vîmes une quantité considérable de patriotes se déplacer du côté droit pour se placer au côté gauche, à l'effet d'en imposer aux ministériels. Nous nous persuadâmes que le sort du ministre serait décidé dans cette même séance, et comme nous vîmes sortir quelques-uns des amis de Delessart, nous présumâmes qu'ils allaient l'engager à partir, et plusieurs de nous furent en instruire M. Pétion, tandis que d'autres, renforcés de quelques citoyens, allèrent se poster aux avenues de sa maison particulière. Ces mesures eurent leur effet; le ministre n'osa fuir, le décret d'accusation lui fut signifié, et dans la nuit même il partit pour Orléans.

Le même jour on apprit la mort de l'Empereur; elle a été confirmée, et cet événement, opéré par une providence éternelle, changeant tout à coup le système politique de l'Europe, garantit notre liberté, assure l'indépendance des Belges, qui ne manqueront pas de se soulever, et va nous faire prendre enfin le premier rang entre les puissances de l'Europe.

Dimanche le ministre Duport a été dénoncé, et c'est aujourd'hui que l'Assemblée nationale, après avoir entendu son comité de législation, prononcera sur son sort.

Narbonne a été remercié; les avis sont partagés sur son compte, on le regarde comme victime de la faction de la Reine et des Lameth, qui ont profité de ses dernières fautes pour l'expulser du ministère.

Le ministre de l'intérieur a dit dans l'Assemblée que ses fonctions publiques allaient bientôt cesser.

Hier l'Assemblée nationale n'a pas été moins majestueuse; ce matin on adjoignit aux membres du comité diplomatique les six suppléants qui sont à peu près les membres les plus forts de l'Assemblée. Cette motion avait été précédemment rejetée, et les ministériels avaient fait entrer dans ce comité six des leurs.

Le soir, après avoir porté un décret d'accusation contre divers embaucheurs, on commença à discuter l'affaire d'Arles. Nos bonnes destinées firent arriver à la fois diverses lettres de Nîmes, du département de l'Ardèche, qui confirmèrent les nouvelles désastreuses qu'on avait reçues d'Arles, excitèrent davantage l'attention de l'Assemblée. Cette discussion dura jusqu'à dix heures. Elle est renvoyée à ce matin.

Je vais me rendre chez MM. Guadet et Vergniaud pour les entretenir d'Arles et du projet du décret que nous avons fabriqué

dans mon appartement, et à dîner avec MM. Grangeneuve, Archier et Chabot, et les députés d'Arles et d'Avignon; mon but est de saisir dans le filet d'accusation le directoire du département des Bouches-du-Rhône. Je ne puis vous entretenir d'autres articles du projet, mais j'ai découvert dans la constitution que l'Assemblée nationale, exerçant la police constitutionnelle sur les corps administratifs, n'a point besoin de soumettre ses décrets à la sanction du Roi. C'est une des plus belles questions qui aient été traitées dans l'Assemblée nationale; elle enlève au Roi une initiative que la faiblesse de nos législateurs lui avait donnée, et non la loi. Elle fera cesser les éternels renvois au pouvoir exécutif, qui étaient un vrai déni de justice. Enfin elle assurera le triomphe de notre cause, sans crainte du veto, dans le cas où l'Assemblée, n'osant prononcer le décret d'accusation, ordonnerait seulement la dissolution de la municipalité d'Arles, de son district et du directoire du département, et se bornerait à les renvoyer au tribunal criminel séant à Aix.

Je vous réitère la prière instante de me tenir sur les avis. On dit que le département députe, que la municipalité d'Aix a député, et j'ignore ce dont il s'agit et ce qu'il faut faire.

Dans trois jours les choses ont tellement changé, que je puis vous assurer à présent une prompte et bonne décision sur toutes vos affaires, parce que l'Assemblée nationale a de la force, et que les ministres ont péri.

B.

Paris, le 13 mars 1792, au soir,
l'an IV^e^ de la liberté.

Messieurs,

Voici en aperçu le décret provisoire que l'Assemblée nationale a rendu ce matin au sujet de la ville d'Arles et du directoire du département des Bouches-du-Rhône :

1° Le directoire du département est suspendu et mandé à la barre, ainsi que le procureur général syndic, pour rendre compte de leur conduite;

2° Le directoire du district d'Arles est suspendu et mandé à la barre avec le procureur de la commune;

3° La municipalité d'Arles est suspendue et mandée à la barre avec le procureur de la commune;

4° Les trois commissaires civils envoyés à Arles par le Roi sont mandés à la barre;

5° Tous les corps administratifs et commissaires comparaîtront le 1^er^ avril;

demande faite par vos députés des douze mille fusils pour la garde nationale, et m'autoriser à poursuivre cette réclamation.

Je vous remercie de m'avoir instruit que les contributions sont en activité; M. Granet l'annonça hier à l'Assemblée, et de nombreux applaudissements lui témoignèrent la satisfaction générale. Sans le payement des contributions publiques la machine du Gouvernement s'arrêterait, et j'étais bien certain, Messieurs, que votre zèle se porterait tout entier sur cet objet.

Les troupes de ligne destinées contre Marseille marchent contre Arles.

Vos réflexions sur le désarmement du régiment d'Ernest ne sauraient être plus sages. Ce régiment a mérité son sort; c'est une histoire de la révolution, et si les députés de la municipalité d'Aix se permettent ici quelque critique à cet égard, je suis prêt à les repousser.

J'avais travaillé à un mémoire sur l'affaire de Gênes; votre lettre me presse, et je vais le finir, pour remplir vos vœux et mettre un terme à vos sollicitudes.

Les droits de citoyen actif que je viens d'acquérir, par mon âge, depuis le cinq mars, m'imposent plus fortement l'obligation de me consacrer au service de la patrie; lorsque j'aurai l'honneur d'être parmi vous, je prêterai mon premier serment civique, et le ciel m'est témoin que j'y serai fidèle.

Le député extraordinaire de la commune de Marseille, B.

P. S. Je m'acquitterai avec soin des commissions qui me sont données par M. le maire et MM. Robert et Bernard.

Marseille, le 23 mars 1792, l'an IV^e^ de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

S'il est toujours agréable pour les hommes dévoués à la Constitution d'apprendre les succès de ses défenseurs, il l'est encore bien davantage lorsque ces intéressantes nouvelles leur parviennent de la part d'un ami qu'ils estiment et qu'ils chérissent infiniment.

Votre lettre du 13 a fait sur nous l'effet que vous deviez en attendre, elle ne contient pas une seule expression qui ne nous ait confirmé dans l'idée que nous avions déjà de votre honnêteté et de votre patriotisme.

Connaissant votre attachement pour votre estimable mère, nous avons regardé comme une récompense à vos soins la commission que nous avons donnée à votre ami, M. Fournier, de lui exprimer

au nom de la municipalité combien le conseil général de la commune a à se louer de vous avoir donné sa confiance.

Nous regardons comme vous votre présence nécessaire à Paris pour tout le temps qu'il conviendra d'employer à la confection des objets dont vous êtes chargé. Non-seulement vous pourrez contribuer à faire obtenir aux amis de la patrie une justice prompte et éclatante contre les perfides qui ont voulu la trahir, mais vous devez surtout vous occuper des affaires particulières à Marseille, telles que l'objet des forts, celui de l'arsenal et autres qu'il serait inutile de vous rappeler. Vos réflexions à cet égard sont bien justes, et tous les moments qui s'écoulent seraient irrévocablement perdus pour votre patrie, si vous étiez distrait de l'attention qu'ils exigent, et si vous ne mettiez pas tous les amis de Marseille à même d'éclairer les législateurs qui doivent prononcer son sort : travaillez donc, monsieur et très-cher ami, avec toute la chaleur qui vous est propre, et quels que soient les succès de vos travaux, soyez bien persuadé de la stabilité de nos sentiments.

L'administration du département remplit au sujet de la ville d'Arles toutes les vues que vous nous avez indiquées, et le patriotisme des deux commissaires qu'elle a nommés nous promet le plus heureux événement. Déjà deux mille Marseillais légalement requis sont en marche, et doivent se joindre aux gardes nationales des autres départements pour assurer le triomphe de la loi dans la coupable ville d'Arles et dans tous les lieux qui seraient tentés de suivre son criminel exemple. On nous assure que les chefs de complot tremblent aux avis qu'ils reçoivent de l'appareil imposant qui se fait contre eux, et le peuple qui toujours est bon, mais souvent égaré, reviendra facilement de son erreur. Nous espérons vous donner bientôt de bonnes nouvelles sur la tranquillité menacée des départements du Midi, en même temps que nous avons lieu d'attendre de vous des lettres satisfaisantes sur les fermes dispositions de la capitale et sur les déterminations des législateurs.

Recevez de nouveau l'assurance de l'estime et de l'amitié des maire et officiers municipaux de la commune de Marseille.

(*Suivent les signatures.*)

P. S. L'un des objets qui intéresse le plus la municipalité est l'adoption par l'Assemblée nationale du plan remis à M. Martin, député, sur l'entrepôt des marchandises au fort Saint-Nicolas.

Paris, le 17 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Le patriotisme a encore remporté deux victoires. La première relative à Avignon, la seconde sur les ministres. Tous les articles qui avaient été proposés sur l'organisation des deux comtats, le rappel des commissaires civils, le changement des garnisons, les secours de charité, ont été adoptés par l'Assemblée nationale. Il ne reste plus à traiter que l'objet des prisonniers. J'ai vu le moment où l'amnistie allait être adoptée en leur faveur, mais on éleva mal à propos cette grande question de droit public, et l'affaire fut ajournée à lundi. Quant aux ministres, deux jacobins, MM. Dumoulin et Lacoste, occupent, l'un le ministère des affaires étrangères, et l'autre celui de la marine.

L'Assemblée nationale ne tardera pas à décréter la fonte de toutes les cloches des paroisses et succursales, à l'exception d'une par église, conformément au vœu que vous lui avez manifesté. Déjà M. Reboul a fait un rapport à ce sujet qui adopte cette mesure, et l'Assemblée en a décrété l'impression.

MM. Bayle, députés de l'administration du département, sont arrivés hier. Comme l'affaire d'Arles se traite ce matin, je les ai engagés à se présenter à la barre, dussent-ils n'articuler que quelques faits sur Arles, et demander d'être entendus dans une autre séance; tout a été arrangé sur ce plan, et je sors pour aller les conduire à l'Assemblée. Le projet de décret sur Arles qui doit être discuté ce matin est de ma façon. M. Grangeneuve en est dépositaire; vous ne trouverez pas mauvais que je mette tant de zèle à servir la cause des Arlésiens patriotes : ils sont si malheureux et si intéressants! M. Antonelle vient de faire paraître un superbe mémoire. Il vous l'enverra par le courrier. *Signé* : B.

Paris, le 18 mars 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Les députés extraordinaires de l'administration du département des Bouches-du-Rhône ne purent être entendus samedi matin, ils le furent à la séance du soir. Leur discours, qui était court et pressant, fut beaucoup applaudi et vint renforcer à propos une dénonciation de l'accusateur public du département du Gard contre la ville d'Arles; un membre proposa de mander, séance tenante, les

commissaires civils et de les entendre; il se fondait sur ce qu'il ne fallait pas leur donner le temps de se concerter avec les corps administratifs mandés pour le 1er avril. L'Assemblée nationale sentit combien cette observation était juste, et manda les commissaires civils pour aujourd'hui à midi.

Dans la même séance, M. Bazire proposa de faire mention honorable de la conduite des Marseillais. Cette motion était prématurée ou parut l'être, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Je sortis de l'Assemblée fortement préoccupé d'une idée. Je me disais que pour découvrir la vérité il fallait nécessairement interroger les commissaires civils, et je craignais que le président, peu instruit des affaires d'Arles, ne sût pas établir les questions. Je pouvais le voir, mais j'avais à craindre, ce qui est effectivement arrivé, que le président ne cédât le fauteuil ou au vieux président ou à l'ex-président. Je me déterminai donc à faire imprimer une lettre dans laquelle je retracerais les principales interrogations à faire aux commissaires. M. Grangeneuve approuva mon idée. Je rentrai chez moi à minuit; à deux heures l'ouvrage fut fait, à sept heures du matin il était imprimé, à dix heures il était distribué aux députés, et l'opinion des commissaires était formée; je vous adresse, Messieurs, quelques exemplaires de cette lettre.

A une heure, les commissaires civils parurent à la barre; le plus grand silence régnait dans l'Assemblée : ils se plaignirent des calomnies qu'on répandait contre eux, et c'était ma lettre qu'ils désignaient; ils lurent ensuite le mensonger rapport qu'ils avaient fait au Roi; quelques bourdonnements interrompirent le silence. M. Antonelle s'écria : Ce rapport est faux, mais il faut l'entendre. On l'entendit donc. A peine les commissaires avaient-ils fini que M. Antonelle fut à la tribune. Il parla peu, mais il parla avec une étonnante énergie. Il dit que le rapport des commissaires était profondément scélérat, et que M. de Bourges était lui-même un scélérat, et de nombreux applaudissements retentissaient dans les tribunes. M. Lacroix fit la motion que le président exprimât aux commissaires que l'Assemblée examinerait leur conduite et qu'ils eussent à se retirer, et en effet ils furent congédiés. La séance du lundi au soir est encore consacrée à l'examen de cette affaire.

J'ai parlé sur l'affaire d'Avignon aux Jacobins; je crois avoir saisi le vrai point de la question sur l'amnistie, du moins c'est ce que m'ont dit les députés qui se proposent de traiter la question sur les mêmes bases que j'ai données.

Veuillez bien, Messieurs, faire tenir à l'assemblée patriotique un exemplaire de ma lettre imprimée sur les commissaires civils. Pressé par les affaires, il m'est impossible d'écrire à cette société.

6° Ils seront remplacés : le directoire du département par l'administration générale, qui choisira dans son sein un directoire provisoire, le directoire du district d'Arles par son administration, et sa municipalité par les notables ;

7° Tous les citoyens arlésiens arbitrairement retenus seront de suite mis en liberté ;

8° Enfin il sera formé dans le voisinage d'Arles un camp de troupes, principalement composé de gardes nationales, pour se porter dans tous les départements du Midi et y faire respecter la Constitution.

Cette affaire eût été jugée au fond, les corps administratifs seraient déjà en état d'accusation, comme le portait mon projet de décret confié à des législateurs patriotes, sans une maladresse de M. Antonelle, ou sans sa modestie déplacée. Interpellé par un membre de l'Assemblée de prendre la parole pour l'éclairer sur les faits, lui qui en avait été témoin, lui que l'Assemblée nationale et le peuple désiraient voir enfin à la tribune, M. Antonelle a répondu qu'il avait composé un mémoire qui n'était pas encore entièrement imprimé, et il a demandé l'ajournement, qui a été décrété, et alors il a bien fallu en venir à des mesures provisoires. M. Guadet, que nous avons visité ce matin avec les députés arlésiens, les a proposées et a fait triompher notre cause.

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, comme plusieurs membres de l'Assemblée, que l'administration du district d'Arles ne sera pas meilleure que son directoire, et que les notables ne vaudront pas mieux que les municipaux ; je le crois aussi, mais ils sont retenus par l'exemple, par la présence des troupes patriotes, et dans tous les cas, l'administration générale du département remplissant les fonctions administratives, en vertu du décret d'aujourd'hui, pourra prononcer leur suspension, d'après la hiérarchie des pouvoirs et la loi constitutionnelle au titre de l'administration antérieure.

Il est important, Messieurs, que cette idée soit communiquée aux administrateurs, pour qu'ils sachent quels sont leurs pouvoirs, et qu'ils en usent, si le salut public l'exige. Peut-être trouverez-vous convenable de leur écrire à ce sujet. Dites-leur qu'enfin la ville d'Arles est à leur pouvoir, et que la Constitution à la main ils peuvent y commander le respect des lois et le retour de la liberté. Dites-leur que cette même Constitution les autorise à requérir la force publique, et qu'ils sont les maîtres de placer dans Arles, si les circonstances l'exigent, et les gardes nationales des villes voisines, et la troupe de ligne qui sera formée en camp, et les Marseillais. Dites-leur enfin qu'à la moindre résistance des Arlésiens chifonnistes et des administrateurs qui remplaceront les corps administratifs mandés à la barre, ils ont le droit d'envoyer à Arles des commissaires, et qu'ils ne doivent pas balancer à user de cette faculté. Jamais plus belle occasion ne s'est présentée pour remonter l'esprit public dans nos départements. Dès que la force armée sera arrivée à Arles, et que les patriotes opprimés y seront revenus de leur exil, ou seront sortis de leurs prisons, il faut que toutes les sociétés patriotiques des départements méridionaux députent dans cette ville pour y installer les monediers et y célébrer une fête publique en l'honneur de la liberté. C'est par ces faits qu'on vivifie, qu'on entretient l'amour de l'égalité et de l'indépendance. J'aurai le regret de n'y point assister, mais mon bonheur est dans le bonheur public, et je suis bien récompensé si vous pensez, Messieurs, que je n'ai point été inutile à la chose publique.

Le nouveau ministre de la guerre est M. de Grave. Il est jacobin, et quoi qu'il eût resté assez longtemps sans paraître à la société, on en dit du bien. Dans les commencements, les ministres se montrent bons, il faut profiter du moment; aussi sommes-nous convenus, avec le brave Granet, que j'irai voir le ministre pour l'engager à ne former le camp auprès d'Arles que de troupes patriotes, car il y aura quelques troupes, indépendamment des gardes nationales, et encore pour lui proposer la question sur nos forts, qu'il me sera bien plus facile de faire résoudre à l'Assemblée nationale si le ministre ne se met pas à la traverse. Je le verrai donc incessamment, et ce sera la seconde visite que j'aurai faite à des ministres, cette race d'hommes n'ayant rien d'agréable pour moi.

Votre lettre du 6 mars m'est parvenue ce matin, et j'avais précédemment reçu celle du 24.

MM. Granet et Blanc-Gilles m'avaient communiqué vos autres dépêches sur les derniers événements.

Tous les ordres que vous donnez, tous ceux que vous donnerez seront fidèlement exécutés jusqu'à mon départ, qui vraisemblablement est renvoyé au mois d'avril, car il faut que j'attende la bande d'administrateurs mandés à la barre, et que je dispose ici toute chose pour les faire aller plus loin, jusqu'à Orléans, car plusieurs d'entre eux l'ont bien mérité. Je dois vous observer à cet égard que M. Archier, craignant mal à propos pour son frère, a failli nous faire manquer le décret contre le directoire du Gouvernement. Il faut que son frère, il faut que M. Ragli paraissent comme les autres, et qu'ils disent hautement ce qu'ils savent de la conduite incivique des autres administrateurs.

Je crois que l'objet des fusils marchera de lui-même, ainsi l'autorisation que je vous avais demandée est à peu près inutile. Si toutefois le conseil général s'assemble, vous pouvez faire ratifier la